de CHF 9'725'000.- pour financer la modernisation du

recherche d'une nouvelle solution informatique pour les

système d'information des Droits politiques et la

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

du 28 janvier 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

décrète

Art. 1

Préfectures

¹ Un crédit d'investissement de CHF 9'725'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la modernisation du système d'information des Droits politiques et la recherche d'une nouvelle solution informatique pour les Préfectures.

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 5 ans.

Art. 2

Art. 3
 Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au

² Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 28 janvier 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

Le président du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Consei

1.-F. Thuillard

1. Santucci

Date de publication : 11 février 2025 Délai référendaire : 12 avril 2025

référendum facultatif.